CONSULAT GENERAL DE FRANCE A FRANCFORT

ZEPPELINALLEE 35
60325 FRANCFORT
Téléphone : 069/7950960

le 13/04/2018

Objet : PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 11/04/2018 à l'adresse suivante :
Consulat général de France à Francfort

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. CHIRON Florian, Conseiller consulaire
- Mme FONDECAVE Aurélie, Conseiller consulaire, représentée par M. Jean-Marie LANGLET
- Mme HENRY-WERNER Anne, Conseiller consulaire
- M. LANGLET Jean-Marie, Conseiller consulaire
- M. RISTORI Franck, Consul général adjoint
- Mme TRIMBACH Pascale, Consul général

Membre désigné :

- Mme CLOAREC Sylvie, Représentant des parents d'élèves, UPEA, Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. COMMENVILLE Nicolas, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée français Victor Hugo de Francfort
- Mme DURAND-ASSOULY Magali, Représentant établissement d'enseignement, Proviseure du Lycée Français de Düsseldorf
- Mme FOLKE Eve, Représentant des personnels enseignants, Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. GIRARD Alain, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Vice-président de l'ADFE-Hessen, représenté par M. Alain CARDOT
- Mme HOUDAYER Florence, Représentant des parents d'élèves, Lycée Français de Düsseldorf
- Mme LANGENSCHEID Audrey, Représentant des personnels enseignants, Lycée Français de Düsseldorf
- Mme LEDRU-NEIRYNK Isabelle, Représentant établissement d'enseignement, Directrice de l'Ecole française de Sarrebruck et Dillingen
- Mme RANDON-BECKER, Représentant des personnels enseignants, Lycée français Victor Hugo de Francfort, représentée par Mme Annick LEAUTE
- M. THEBAULT Ludovic, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Président de l'UFE-Hesse, présent le matin et représenté l'après-midi par M. Marc DE LA FOUCHARDIERE

Experts :

- M. BOUCHET Paul, Agent comptable de l'établissement, Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. BRUN Jean-Marc, Représentant établissement d'enseignement, Directeur Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. FOURMY Fabrice, Consul-adjoint (non président du CCB), Chef de Chancellerie
- M. MOREAU Pierre, Agent comptable de l'établissement, Gestionnaire du Lycée Français de Düsseldorf
- Mme NIMAL Claire, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme RADELET Bénédicte, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Absents :

- M. CHERPIN Dominique, Conseiller consulaire
- Mme DESSELLE, Représentant des personnels enseignants, Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- Mme HILGER Caroline, Représentant des parents d'élèves, Ecole française de Sarrebruck et Dillingen
- Mme KUHN, Représentant des parents d'élèves, Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- Mme ORVILLE Catherine, Représentant des personnels enseignants, Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. PROCOPE-MAMERT Octave, Conseiller consulaire
- M. REY Philippe, Représentant établissement d'enseignement, Directeur de l'Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- Mme STETZLER Catherine, Représentant des personnels enseignants, Ecole française de Sarrebruck et Dillingen

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Les représentants des parents et des enseignants des établissements de Bonn et Sarrebruck n'ont pu être présents en raison de contraintes professionnelles et d'éloignement. Le directeur de l'école de Bonn, malade, n'a pu se déplacer.

INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION:

Mme Trimbach, Consul général, accueille les participants et rappelle le principe de confidentialité des débats et décisions.
Relayée par M. Ristori, elle présente le bilan global de l'AEFE pour les campagnes 2016/2017, 2017/2018 et la dernière campagne locale.
Elle expose les ajustements du dispositif d'attribution des bourses, notamment sur les thèmes de l'aide aux élèves en situation de handicap, les motifs de non scolarisation, l'évolution des frais de scolarité en 2018/2019, le contrôle du versement des bourses parascolaires, la communication renforcée vers les familles et la protection des données personnelles.
Le cadre budgétaire est détaillé, avec une enveloppe de crédits limitative de 505.000 euros pour les établissements de Francfort, Bonn, Düsseldorf et Sarrebruck. Une rallonge de 41.350 euros a été accordée en complément du montant des quotités théoriques proposées de 463.649 euros. Celle-ci, en diminution par rapport aux années précédentes, est destinée à soutenir en priorité les familles les plus modestes. Il est rappelé que les familles qui rencontreraient des difficultés financières supplémentaires

en 2018 peuvent introduire une demande de révision début septembre. Les membres du CCB ont été informés des besoins du poste en amont et en aval du dialogue de gestion.

CADRE DES TRAVAUX DE LA 1ère CLB FIXE PAR L'AEFE :

M. Fourmy rappelle le calendrier de la campagne et expose les dispositions générales à appliquer dans le cadre de la campagne fixée dans l'Instruction générale 2018. L'indice IPA de Francfort est augmenté à 93% et la contribution progressive de solidarité est fixée à 2% à ce stade de la campagne.
Il précise que la visite à domicile doit devenir la règle pour les demandeurs dont l'appréciation des revenus sur pièces est délicate.

FRAIS DE SCOLARITE :

* Lycée français Victor Hugo de Francfort :
hausse contenue des frais de scolarité : 20 € en maternelle et primaire, 30 € au collège et lycée ; augmentation d'environ 5% des tarifs de la demi-pension, gérée par le prestataire Sodexo, pour les forfaits 4 ou 5 jours/semaine, suite à l'accord passé en 2017 pour l'étalement de la hausse des tarifs. Pour des raisons techniques, le prestataire n'ayant pu fournir avant le CCB2 2017/2018 la liste des forfaits des boursiers, les renouvellements de bourses de demi-pension sont validés à ce stade sur la base du nombre de jours de fréquentation de la cantine en 2016/2017 ; la subvention du programme Bambini de la ville de Francfort aux élèves de maternelle grande section (1.200 euros/an) est maintenue.

* Ecole française de Sarrebruck :
tarifs 2018/2019 non encore disponibles, seront fixés lors de l'AG réunie le 17/05/18. En raison de la fermeture inattendue d'un poste de résident, l'augmentation des frais de scolarité envisagée de 60 euros pourrait être montée à 90 euros.

*Lycée Français de Düsseldorf :
hausse de 5% des frais de scolarité justifiés par un projet immobilier en cours avec de nouveaux locaux en septembre 2018, une baisse des effectifs non prévisible cette année et l'augmentation du taux de participation (PFC) de 6 à 9% ; hausse des frais de première inscription et d'inscription annuelle afin de permettre à l'établissement d'avoir un budget à l'équilibre ; augmentation des frais de transport aux examens afin de couvrir les frais importants à la charge des élèves qui doivent se déplacer et se loger. L'établissement a déposé une demande pour devenir centre d'examens.

* Ecole de Gaulle-Adenauer de Bonn :
tarifs 2018/2019 non encore disponibles, seront fixés lors de l'AG réunie début juin 2018.

Les établissements veilleront à contrôler dès la rentrée la fréquentation de la cantine et l'abonnement aux transports en commun.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Mmes Nimal et Radelet ont présenté les 177 demandes déposées.

Hors élèves boursiers actuellement en classe de Terminale ou en dernière classe de l'établissement (CM1 à Bonn et CM2 à Sarrebruck), 11 boursiers ne sont pas demandeurs de renouvellement de bourses aux motifs suivants : retour en France (6), amélioration de la situation financière (3) et réorientations scolaires (2).

- Barème : les membres du CCB1 s'inquiètent de la diminution de l'enveloppe budgétaire qui laisse une marge très minime pour pondérer les quotités de bourses lors de ses travaux. Celle-ci ne permet plus d'aider de nombreuses familles alors qu'elles sont toutes pénalisées par le barème qui ne

correspond pas au coût de la vie réelle en Allemagne. De nombreuses familles monoparentales qui supportent des charges complémentaires importantes (frais de garde l'après-midi, frais de procédure de divorce, pension alimentaire incertaine) n'ont pu être aidées cette année et des départs à termes d'élèves sont à craindre.
La prise en charge par les familles à l'aide sociale, boursières à 100%, de 1 euro par repas par enfant a été maintenue, minimisant l'écart pouvant intervenir avec certaines familles de travailleurs pauvres aux revenus comparables mais n'ayant pas une quotité totale.

- Calendrier : la phase d'instruction des dossiers raccourcie au 21 mars a créé des difficultés tant aux familles pour fournir les justificatifs dans les délais, qu'aux établissements ou au poste. La prolongation de cette phase jusqu'à fin mars, comme précédemment, la rendrait moins tendue.

MONTANT DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION:

FRANCFORT :
- 87 demandes examinées (4 nouvelles demandes et 83 renouvellements)
- 71 demandes proposées pour un montant total de 226.245,39 euros (9 ajournements, 7 rejets)

BONN:
- 5 demandes examinées (1 nouvelle demande et 4 renouvellements)
- 4 demandes proposées pour un montant total de 2.955,27 euros (1 rejet)

SARREBRUCK:
- 29 demandes examinées (0 nouvelle demande et 29 renouvellements)
- 27 demandes proposées pour un montant total de 44.243,39 euros (2 ajournements)

DÜSSELDORF:
- 56 demandes examinées (8 nouvelles demandes et 48 renouvellements)
- 48 demandes proposées pour un montant total de 223.598,96 euros (1 ajournement et 7 rejets)

TOTAL : 150 demandes proposées pour un montant total de 497.043,01 euros
(après retrait de 7.855 euros de bourses de demi-pension non déduites au préalable malgré la prise en charge par les villes de Sarrebrück et Düsseldorf).

La séance est levée à 17h40.